



LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Ecole Primaire Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance (Grande Section de Maternelle à CM2)

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE

Abbé Anthony Romanens

☎ : 06 82 64 82 16
@ : a.romanens@fsspx.email

Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

Mme C. Burgy (Secrétariat)

☎ : 06 36 68 56 20

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

SOMMAIRE

L'Opération survie de la Tradition : l'histoire des sacres	1-3 et 6-7
Calendrier du mois	4-5
Annonces.....	8

Il y a trente ans, l'opération survie de la Tradition : l'histoire des sacres

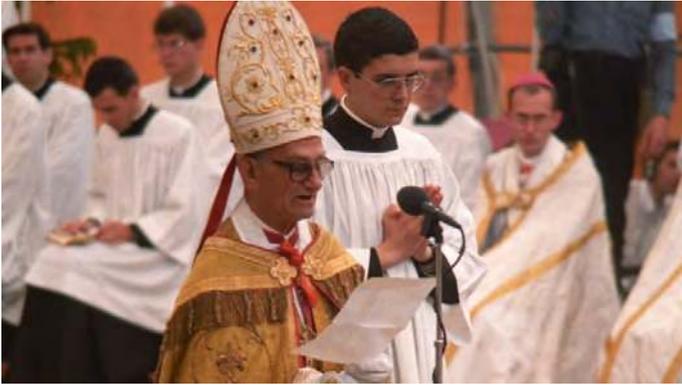
fsspx.actualités

L'ANNONCE DES SACRES

LORSQUE Monseigneur Marcel Lefebvre fonde la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X en 1969, l'âge de la retraite a déjà sonné pour l'ancien missionnaire devenu archevêque de Dakar puis évêque de Tulle, et qui avait gouverné durant six années la Congrégation des Pères du Saint-Esprit. Né le 20 novembre 1905, l'archevêque qui avait parcouru le monde tombait malade régulièrement, rattrapé par les infirmités de la vieillesse et la fatigue d'une vie toute donnée à l'Eglise. Immanquablement devait se poser la question de l'avenir de son œuvre.



Après la suspense *a divinis* qui le frappe en 1976, « l'évêque de fer » est bien seul. Il ne se trouve qu'un évêque du Brésil, au diocèse de Campos, Mgr Antonio de Castro Mayer, pour prendre publiquement position à ses côtés. En 1983, ils publient ensemble un Manifeste épiscopal pour dénoncer les dérives toujours plus graves que les erreurs ecclésiologiques du concile Vatican



Il ne finissent pas de provoquer dans l'Eglise, notamment à l'occasion de la promulgation du nouveau Code de droit canonique, le 25 janvier 1983.

Pourtant, Mgr Lefebvre garde espoir. Le 4 juillet 1984, en conclusion de sa *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, il rédige ces lignes : « On écrit aussi qu'après moi mon œuvre disparaîtra, parce qu'il n'y aura pas d'évêques pour me remplacer. Je suis certain du contraire, je n'ai aucune inquiétude. Je peux mourir demain, le Bon Dieu a toutes les solutions. Il se trouvera de par le monde, je le sais, suffisamment d'évêques pour ordonner nos séminaristes. Même s'il se tait aujourd'hui, l'un ou l'autre de ces évêques recevrait du Saint-Esprit le courage de se dresser à son tour. Si mon œuvre est de Dieu, il saura la garder et la faire servir au bien de l'Eglise. Notre-Seigneur l'a promis : les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle (cf. Mt 16, 18).

« C'est pourquoi je m'entête, et si vous voulez connaître la raison profonde de cet entêtement, la voici. Je veux qu'à l'heure de ma mort, lorsque Notre-Seigneur me demandera : "Qu'as-tu fait de ton épiscopat, qu'as-tu fait de ta grâce épiscopale et sacerdotale ?" je n'entende pas de sa bouche ces mots terribles : "Tu as contribué à détruire l'Eglise avec les autres" ».

Pourtant, quatre ans plus tard, il sacre quatre évêques pour lui succéder et assurer la solidité et la pérennité de son œuvre de restauration du sacerdoce et de préservation de la Tradition. Que s'est-il passé ?

L'ÉTAT DE GRAVE NÉCESSITÉ

En fait, il faut se rendre à l'évidence : la crise de l'Eglise est beaucoup plus grave qu'il n'y paraît. Le Synode de 1985 confirme la volonté des autorités de faire de Vatican II, vingt ans après sa clôture, « une réalité toujours plus vivante ». Le cri d'alarme qu'adressent Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer à Jean-Paul II le 31 août ne produit aucun effet. Dans leur lettre commune, les deux prélats dénoncent les fruits empoisonnés de la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse : « l'indifférentisme religieux des Etats, même catholiques » ; « l'œcuménisme condamné par le Magistère de l'Eglise, et en particulier par l'encyclique *Mortalium animos* de Pie XI » ; « toutes les réformes accomplies depuis 20 ans dans l'Eglise pour complaire aux hérétiques, aux schismatiques, aux fausses religions et aux ennemis déclarés de l'Eglise tels que les Juifs, les communistes et les Francs-maçons ».

Forts des documents les plus solennels du Magistère de l'Eglise, tels que le Symbole de saint Athanase, les conciles de Latran, de Trente et de Vatican I, du *Syllabus*, etc., l'ar-

chevêque français et l'évêque brésilien osent écrire au successeur de Pierre : « Très Saint Père, votre responsabilité est gravement engagée dans cette nouvelle et fausse conception de l'Eglise qui entraîne le clergé et les fidèles dans l'hérésie et le schisme. Si le Synode, sous votre autorité, persévère dans cette orientation, vous ne serez plus le Bon Pasteur ». Pour leur part, les auteurs de la lettre affirment qu'ils ne pourront « que persévérer dans la sainte Tradition de l'Eglise et prendre toutes les décisions nécessaires pour que l'Eglise garde un clergé fidèle à la foi catholique... »

UN SIGNE DE LA PROVIDENCE : LE SCANDALE D'ASSISE

L'année suivante est celle de la première réunion inter-religieuse à Assise, que Jean-Paul II a pris l'initiative de convoquer pour le 27 octobre 1986 à l'occasion de l'année mondiale de la paix décrétée par l'O.N.U. Mgr Lefebvre la dénonce comme une imposture.

Deux mois avant sa tenue, il écrit à huit cardinaux pour lancer un appel désespéré. Il leur fait part de son indignation puisque « C'est le premier article du Credo et le premier commandement du Décalogue qui sont bafoués publiquement par celui qui est assis sur le Siège de Pierre ». En effet, « si la foi dans l'Eglise, unique arche du salut, disparaît, c'est l'Eglise elle-même qui disparaît ». Mgr Lefebvre s'élève avec force contre ces péchés publics qui ruinent la foi catholique en mettant les faux cultes et les fausses religions sur un pied d'égalité avec l'unique Eglise fondée par Jésus-Christ, et ce dans la ville d'Assise, sanctifiée par saint François.

Ce scandale s'ajoute aux nombreuses initiatives que le pape Jean-Paul II avait prises, notamment en se rendant dans la synagogue de Rome le 13 avril. Depuis Buenos Aires, Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer se retrouvent ensemble et publient une déclaration, le 2 décembre 1986, dans laquelle ils fustigent « cette religion moderniste et libérale de la Rome moderne et conciliaire » qui rompt avec le Magistère antérieur de l'Eglise catholique.

UN AUTRE SIGNE DE LA PROVIDENCE : LA FAUSSE LIBERTÉ RELIGIEUSE JUSTIFIÉE

Le 9 mars 1987, le cardinal Joseph Ratzinger, alors Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, accuse réception de l'étude sur la liberté religieuse que Mgr Lefebvre lui avait fait parvenir en octobre 1985. S'en suit un échange de correspondance qui confirme la rupture entre le magistère nouveau et celui de toujours.



Le 29 juin 1987, lors des ordinations sacerdotales à Ecône, l'archevêque annonce qu'il « *est vraisemblable que je me donnerai des successeurs pour pouvoir continuer cette œuvre, parce que Rome est dans les ténèbres. Rome ne peut plus actuellement écouter la voix de la vérité* ». Sans doute voit-il la nécessité de ne pas laisser ses séminaristes orphelins alors que l'œuvre a atteint une taille mondiale. Mais surtout il constate l'absence totale de réaction des évêques du monde catholique qui sont tous gagnés par le modernisme, l'esprit d'Assise et les fausses doctrines. Il explique que l'année qui vient de s'écouler a été une année très grave pour l'Eglise catholique, et qu'il y discerne les signes de la Providence qu'il attendait « *pour accomplir les actes qui me paraissent nécessaires pour la continuation de l'Eglise catholique* ».

Il est en effet vaincu que deux signes manifestent clairement la volonté de Dieu : Assise et la réponse aux objections à propos de la liberté religieuse. Pour Mgr Lefebvre, « *cette réponse de Rome aux objections que nous faisons sur les erreurs de Vatican II au sujet de la liberté religieuse, est plus grave qu'Assise !*

Le cardinal Gagnon en compagnie des séminaristes de Flavigny, le 2 décembre 1987 Assise est un fait historique, une action. La réponse à nos objections sur la liberté religieuse est une prise de position, une affirmation de principes, et c'est donc plus grave. Une chose est de faire simplement une action grave et scandaleuse, autre chose est d'affirmer des principes faux, erronés, qui ont dans la pratique des conclusions désastreuses ».

Le 8 juillet 1987, le prélat adresse au cardinal Ratzinger une étude réfutant la réponse que les autorités lui ont faite. Mgr Lefebvre fait part de son désarroi devant cette obstination à justifier la déclaration *Dignitatis humanae*, pourtant en flagrante opposition avec les documents du magistère le plus solennel – le *Syllabus*, *Quanta cura*, *Libertas præstantissimum*. Il insiste sur la responsabilité « *devant Dieu et devant l'histoire de l'Eglise* » de la rupture opérée par le nouveau magistère. Il conclut sa lettre en confirmant ce qu'il a annoncé le 29 juin à Ecône : « *Une volonté pertinace d'anéantissement de la Tradition est une volonté suicidaire, qui autorise par le fait même les vrais et fidèles catholiques à prendre toutes les initiatives nécessaires à la survie de l'Eglise et au salut des âmes* ».

Ainsi, en quelques années, Mgr Lefebvre a été conduit à revoir sa position initiale. Devant l'absence de réaction face aux scandales et à l'apostasie grandissante, la perspective de voir anéantir à sa mort l'œuvre de formation et de restauration du sacerdoce catholique qu'il a entreprise paraît chaque jour plus probable. Les signes de la Providence ont été nombreux pour l'aider à prendre une sage décision. Parmi ceux-ci, les principaux sont le scandale d'Assise en 1986, et la confirmation de la nouvelle doctrine

de la liberté religieuse en 1987.

Agé de bientôt 82 ans, Mgr Lefebvre a donc annoncé au monde qu'il se doterait de successeurs pour ne pas laisser ses séminaristes orphelins et afin d'assurer la pérennité du sacerdoce catholique. De son côté, Mgr de Castro Mayer a déjà plus de 83 ans – il est né le 20 juin 1904 – et ne manquera pas de s'associer à l'acte si important que s'apprête à poser l'archevêque. Mais un rebondissement se produit lorsque le Saint-Siège se décide à réagir.

L'AUBE D'UNE SOLUTION

Le 28 juillet 1987, le cardinal Ratzinger remercie Mgr Lefebvre de sa lettre du 8 juillet. Il lui écrit : « *Votre grand désir de sauvegarder la Tradition en lui procurant*



“les moyens de vivre et de se développer” témoigne de votre attachement à la foi de toujours, mais il ne peut se réaliser que dans la communion au Vicaire du Christ à qui sont confiés le dépôt de cette foi et le gouvernement de l'Eglise. Le Saint-Père comprend votre souci et le partage. C'est pourquoi, en son nom, je vous transmets une nouvelle proposition,

désirant vous donner ainsi une ultime possibilité d'un accord sur les problèmes qui vous tiennent à cœur : la situation canonique de la Fraternité Saint-Pie X et l'avenir de vos séminaires ».

Cette proposition prévoit de doter la Fraternité d'une structure juridique adéquate qui permettra au Saint-Siège d'accorder des auxiliaires. Un cardinal visiteur sera nommé sans délai pour trouver une forme juridique satisfaisante. La seule condition est que les supérieurs et membres de la Fraternité témoignent de leur révérence et obéissance au successeur de Pierre selon les normes de la constitution dogmatique du concile Vatican II sur l'Eglise, *Lumen gentium*, au n°25. Rome se déclare prêt « *à concéder à la Fraternité sa juste autonomie et à lui garantir la continuité de la liturgie selon les livres liturgiques en vigueur dans l'Eglise en 1962, le droit de former des séminaristes dans ses séminaires propres, selon le charisme particulier de la Fraternité et l'ordination sacerdotale des candidats* ».

Ce n'est pas rien. Bien sûr, la proposition a aussi pour but d'empêcher Mgr Lefebvre de se donner un ou plusieurs auxiliaires sans l'accord du pape et de se rendre ainsi coupable d'une « *rupture définitive* », continue la lettre. Le cardinal Ratzinger prévient son correspondant des dommages incalculables qu'il causerait à l'unité de l'Eglise par sa grave désobéissance, et qui aurait pour conséquence inéluctable la ruine de son œuvre...

Fidèle à sa conduite qui n'entend jamais précéder la Providence, de concert avec le Conseil que dirige le Supé-

Juillet 2018

PRIEURE MARIE-REINE
195, rue de Bâle
F-68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19

**CHAPELLE N-D DE LA
SAINTE-ESPERANCE**
37, Rue Pasteur
F-90300 CRAVANCHE

ORATOIRE SAINT-JOSEPH
22, rue Ampère
F-68000 COLMAR

M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16

M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21

Récitation des litanies du Précieux-Sang à la fin du chapelet quotidien

	M. l'abbé Carlhian <i>M. l'abbé Carlhian</i> 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	Abbé T. de Bonnafos 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	7h30 Messe lue <i>M. l'abbé Romanens</i>
Di 1^{er} Fête du Très Précieux Sang de Notre-Seigneur (I ^{er} cl.)	10h45 Grand-Messe, pas de confessions Pas de Vêpres	Pèlerinage au Mont Sainte-Odile - 9h30 Grand-Messe dans l'église d'Ottrott	
Lu 2 Visitation de la Très Sainte Vierge (II ^e cl.) Mémoire des Saints Processus et Martinien, Martyrs	7h15 Messe lue 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 3 Saint Irénée, Evêque de Lyon et Martyr (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 4 Férie (IV ^e cl.)	Pas de Messe	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Je 5 Saint Antoine-Marie Zaccaria, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 6 Férie (IV ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois (Journée de jeûne proposé pour le Chapitre général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X)	Pas de Messe	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur	
Sa 7 Saints Cyrille et Méthode, Ev. et Conf. (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Translation de Ste Odile, Vierge (III^e cl.)</i> 1^{er} samedi du mois	17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, <i>confessions</i> 18h00 Messe lue du CIM 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction	17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, <i>confessions</i> 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction	
Di 8 7 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis <i>confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe	
Lu 9 Férie (IV ^e cl.)		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	M. l'abbé Romanens
Ma 10 Les Saints Sept Frères Martyrs et Saintes Rufine et Seconde, Vierges et Martyrs (III ^e cl.)		7h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses	M. l'abbé Romanens
Me 11 Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Pie I ^{er} , Pape et Martyr	Pas de Messe	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	M. l'abbé Romanens
Je 12 Saint Jean Gualbert, Abbé (III ^e cl.) Mémoire des Saints Nabor et Félix, Martyrs		7h30 Messe lue	M. l'abbé Romanens
Ve 13 Férie (IV ^e cl.)		7h30 Messe lue	M. l'abbé Romanens
Sa 14 Saint Bonaventure, Evêque et Docteur (III ^e cl.)		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	M. l'abbé Romanens
Di 15 8 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe, pas de confessions 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	M. l'abbé Pascal Lorber
Lu 16 Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Notre-Dame du Mont-Carmel	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 17 Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Alexis, Confesseur	7h15 Messe lue		

Me 18	Saint Camille de Lellis, Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Symphorose et ses fils, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Pas de Messe	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	M. l'abbé Jehli
Je 19	Saint Vincent de Paul, confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Ve 20	Saint Jérôme Emilien, Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Marguerite d'Antioche, Vierge Mart.	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 21	Saint Laurent de Brindes, Conf. et Doct. (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Praxède, Vierge <i>Strasbourg : Saint Arbogaste, Evêque et Confesseur, Patron de l'archidiocèse de Strasbourg (I^{er} cl.)</i>	9h00 Travaux au Prieuré Déjeuner grillades offert			M. l'abbé Romanens
Di 22	9 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		M. l'abbé Pascal Lorber
Lu 23	Saint Apollinaire, Evêque et Martyr (III ^e cl.) Mémoire de Saint Liboire, Evêque et Confesseur				M. l'abbé Romanens
Ma 24	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Sainte Christine, Vierge et Martyre	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 25	Saint Jacques le Majeur, Apôtre (II ^e cl.) Mémoire de Saint Christophe, Martyr		Pas de Messe		M. l'abbé Romanens
Je 26	Sainte Anne, Mère de la Très Sainte Vierge (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 27	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Pantaléon, Martyr				M. l'abbé Romanens
Sa 28	Saints Nazaire et Celse, Martyrs, Victor I ^{er} , Pape et Martyr, et Innocent I ^{er} , Pape (III ^e cl.)	11h00 Mariage de M. Louis Remy avec Mlle Johanna Santiago			M. l'abbé Romanens
Di 29	10 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		M. l'abbé Pascal Lorber
Lu 30	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Abdon et Sennen, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 31	Saint Ignace de Loyola, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Me 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Machabées, Martyrs		Pas de Messe		M. l'abbé Romanens
Je 2	Saint Alphonse-Marie de Liguori, Ev. et Doct. (III ^e cl.) Mémoire de Saint Etienne I ^{er} , Pape et Martyr	7h15 Messe lue			
Ve 3	Férie (IV ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur			
Sa 4	Saint Dominique, Confesseur (III ^e cl.) 1^{er} samedi du mois		M. l'abbé Carlhian 17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, <i>confessions</i> 18h00 Messe lue du CIM 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction	17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, <i>confessions</i> 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction	M. l'abbé Romanens
Di 5	11 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		M. l'abbé Romanens
Lu 6	Transfiguration de Notre-Seigneur (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			



Monseigneur Lefebvre et M. l'abbé Schmidberger,
alors Supérieur général de la Fraternité

rieur général, l'abbé Franz Schmidberger, Mgr Lefebvre décide de saisir la main tendue, sans illusion mais pas sans espérance.

UN PETIT ESPOIR

Le 1^{er} octobre 1987, le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X remercie le cardinal. Il relève plusieurs indices qui permettent d'espérer « l'aube d'une solution ». Mgr Lefebvre est particulièrement sensible au fait que Rome n'exige aucune déclaration préalable : « *L'absence d'une déclaration nous fait penser que nous sommes enfin reconnus comme parfaitement catholiques* ». Il se réjouit de la visite d'un cardinal pour constater *de visu* les œuvres et la vitalité de la Tradition. Il salue le fait que soit garantie la continuité de la liturgie de 1962 et reconnu « *le droit de poursuivre la formation des séminaristes comme nous le faisons actuellement* ». Il suggère vivement que le cardinal visiteur soit le cardinal Edouard Gagnon. Le Saint-Siège répond favorablement à ce souhait et le cardinal Gagnon, Préfet de la Commission pour la famille, est nommé Visiteur apostolique. À l'automne, entre le 11 novembre et le 9 décembre, il se rend dans plusieurs séminaires, visite les prieurés et les maisons principales, les écoles, rencontre prêtres, familles et séminaristes, moines et religieuses. Partout il peut apprécier l'atmosphère profondément catholique qui y règne.

Le 3 octobre, lors d'un sermon prononcé à Ecône à l'occasion du quarantième anniversaire de son épiscopat, Mgr Lefebvre fait part de la perspective nouvelle qui semble devoir s'ouvrir. Sans tomber dans « *un optimisme exagéré* », « *il y a un petit espoir (...) si Rome veut bien nous donner une véritable autonomie, celle que nous avons maintenant, mais avec la soumission au Saint-Père. Nous le voudrions, nous avons toujours souhaité être soumis au Saint-Père. Il n'est pas question de mépriser l'autorité du Saint-Père, au contraire, mais on nous a comme jetés dehors parce que nous étions traditionalistes. Eh bien, si, comme je l'ai souvent demandé, Rome accepte de nous laisser faire l'expérience de la Tradition, il n'y aura plus de problème, nous serons libres de continuer le travail que nous accomplissons – comme nous le faisons maintenant – sous l'autorité du souverain pontife* ». Tel est son grand désir, pour lequel il invite prêtres et fidèles à prier : « *que le Bon Dieu fasse que nous puissions contribuer d'une manière officielle, libre et publique, à la construction de l'Eglise, au salut des âmes...* »

Dans cet esprit, Mgr Lefebvre adresse au cardinal Gagnon un important courrier dans lequel il lui fait des propositions de règlement canonique.

OUI À LA RECONNAISSANCE CANONIQUE DE LA FRATERNITÉ, MAIS SANS COMPROMIS AVEC LES RÉFORMES CONCILIAIRES

Dans sa lettre accompagnatrice, datée du 21 novembre 1987, l'archevêque insiste pour que la grande famille de la Tradition puisse se développer dans une ambiance vraiment catholique, en restant « *attachée à l'Eglise romaine, attachée à Pierre et à ses successeurs, mais absolument et radicalement allergique à l'esprit conciliaire de la liberté religieuse, de l'œcuménisme, de la collégialité, à l'esprit d'Assise, fruits du modernisme, du libéralisme tant de fois condamnés par le Saint-Siège* ».

Dans ce contexte, Mgr Lefebvre déclare : « *Nous acceptons volontiers d'être reconnus par le pape tels que nous sommes et d'avoir un siège dans la Ville éternelle, d'apporter notre collaboration au renouveau de l'Eglise ; nous n'avons jamais voulu rompre avec le Successeur de Pierre, ni considérer que le Saint-Siège est vacant, malgré les épreuves que cela nous a values. Nous vous soumettons un projet de réintégration et de normalisation de nos rapports avec Rome* ».

La proposition de Règlement évoque le texte conciliaire *Presbyterorum ordinis* (n°10) puis exprime une condition *sine qua non* : « *Si le Saint-Siège désire sincèrement que nous devenions officiellement des collaborateurs efficaces pour le renouveau de l'Eglise, sous son autorité, il est de toute nécessité que nous soyons reçus comme nous sommes, qu'on ne nous demande pas de modifier notre enseignement, ni nos moyens de sanctification, qui sont ceux de l'Eglise de toujours* ». Aussi Mgr Lefebvre demande-t-il que soit érigé un Secrétariat romain afin de favoriser les initiatives qui maintiennent la Tradition. Ses pouvoirs auraient pour but de normaliser les œuvres de la Tradition en octroyant l'épiscopat à plusieurs de ses membres tout en favorisant une harmonieuse collaboration avec les évêques diocésains.

Quant au statut canonique de la Fraternité et des différentes sociétés religieuses associées, le fondateur d'Ecône propose de les regrouper sous un Ordinariat, à l'image de ce qui se fait pour les militaires. Il réclame la levée des sanctions, la reconnaissance des Statuts de la Fraternité et de pourvoir à sa succession épiscopale. Non seulement Mgr Lefebvre cite un document du Concile, mais il invoque également les normes de la Constitution apostolique *Spirituali militum curæ* de Jean-Paul II (21 avril 1986)





pour trouver un cadre juridique qu'il juge correspondre au développement des différentes congrégations et sociétés qui fleurissent dans la Tradition. Enfin, il demande à ce que la juridiction des prêtres de la Fraternité sur les fidèles soit reçue de Rome par le Supérieur général, et qu'il en soit de même des autres supérieurs de sociétés traditionnelles. En conclusion, Mgr Lefebvre souhaite que les consécrations épiscopales aient lieu avant le dimanche du Bon Pasteur, soit le 17 avril 1988.

Le cardinal Gagnon achève sa visite apostolique au séminaire d'Écône le 8 décembre, où il assiste officiellement à la messe pontificale que célèbre Mgr Lefebvre, pourtant toujours *suspens*. Il laisse dans le livre d'or du séminaire une appréciation louangeuse sur le travail qui s'y accomplit et qui devrait, selon lui, être étendu à toute l'Église. Quelques mois plus tard, le 15 février 1988, le cardinal écrit à Mgr Lefebvre que le pape Jean-Paul II a lu attentivement son long rapport et les propositions qui lui ont été remises. Il lui annonce que des canonistes sont en train de travailler à la structure canonique et qu'un projet juridique et doctrinal lui sera présenté « *d'ici la fin d'avril* ». Il invite donc son correspondant à la patience et, également, à la discrétion pour ne pas susciter les oppositions de ceux « *qui ne désirent pas une réconciliation* ».

LES ATTENTES DE MGR LEFEBVRE

Le 20 février, Mgr Lefebvre lui répond en lui faisant part de sa crainte « *que la procédure employée pour une solution se prolonge indéfiniment et ne me mette ainsi dans l'obligation morale de procéder à des consécrations épiscopales sans l'autorisation du Saint-Siège, ce qui devrait pouvoir être évité* ». Il suggère que le Souverain Pontife prenne « *une décision même provisoire qui n'engage pas l'avenir et qui permettrait de faire l'expérience de l'exercice de la Tradition officiellement agréé par l'Église. Les problèmes doctrinaux pourraient faire l'objet d'échanges postérieurs à la solution canonique, sinon nous nous retrouverons au point*

de départ ». Enfin, il espère pouvoir prendre connaissance du rapport du cardinal Gagnon, et qu'il n'en sera pas frustré comme lors de la visite du séminaire d'Écône par trois cardinaux en 1974.

A sa lettre au cardinal Gagnon, l'archevêque joint un courrier adressé au Saint Père. Il y exprime la profonde satisfaction que la visite cardinalice a causée. Il propose à Jean-Paul II une solution provisoire pour ne pas décevoir l'espoir qui est né. Pour cela, « *il apparaît exclu de reprendre les problèmes doctrinaux immédiatement ; c'est revenir au point de départ et reprendre les difficultés qui durent depuis 15 ans. L'idée d'une commission intervenant après le règlement juridique est la plus convenable si l'on veut trouver réellement une solution pratique* ».

Concrètement, il demande que la Fraternité Saint-Pie X soit reconnue « *de droit pontifical* » et que soit établie à Rome une commission présidée par un cardinal protecteur. Cet organisme réglerait « *tous les problèmes canoniques de la Tradition et entretiendrait les relations avec le Saint Siège, les dicastères et les évêques* ». Mgr Lefebvre demande un accord de principe pour présenter au cardinal Gagnon les noms des futurs évêques dont la consécration « *apparaît indispensable et urgente* ». Il insiste : « *étant donné mon âge et ma fatigue. Voilà deux ans que je n'ai pas fait les ordinations au séminaire des Etats-Unis (...), je n'ai plus la santé pour traverser les océans. C'est pourquoi je supplie votre Sainteté de résoudre ce point avant le 30 juin de cette année* ». Il précise que les évêques, « *toujours choisis parmi les prêtres de la Tradition* », auraient une juridiction sur les personnes au lieu d'une juridiction territoriale. Enfin, il demande l'exemption vis-à-vis de la juridiction des Ordinaires des lieux, tout en cherchant à ce que de bonnes relations puissent s'instaurer. Pour cela, les supérieurs d'œuvres traditionnelles feront des rapports sur leurs activités auprès de l'Ordinaire, sans être « *tenus à demander une autorisation* » pour fonder un nouveau centre. En conclusion, Mgr Lefebvre résume sa position de toujours : « *Nous serions très heureux de renouer des relations normales avec le Saint-Siège, mais sans changer, en quoi que ce soit, ce que nous sommes ; car c'est ainsi que nous sommes assurés de demeurer enfants de Dieu et de l'Église romaine* ».

Du Canada, le 11 mars, le cardinal Gagnon informe Mgr Lefebvre qu'un projet devrait lui être présenté à la mi-avril. Le cardinal Ratzinger, le 18 mars, propose une rencontre entre des experts (un théologien et un canoniste) avant de prendre des décisions définitives.

A suivre...



ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***JTC à Colmar**

- > Dimanche 1^{er} juillet : pèlerinage au Mont Sainte-Odile

Dimanche 1^{er} juillet

- > Pèlerinage du doyenné de Strasbourg au Mont Sainte-Odile

Samedi 21 juillet

- > Journée de travaux au Prieuré de Mulhouse dès 9h. Déjeuner grillades offert.

Samedi 29 juillet

- > Mariage de M. Louis Remy avec Mlle Johanna Santiago à Mulhouse

Mercredi 15 août

- > Mulhouse
9h30 : Grand-Messe, procession de l'Assomption et vin d'honneur
- > Colmar
9h30 : Grand-Messe et procession de l'Assomption
- > Cravanche : Pas d'office

RETRAITES SPIRITUELLES

- > 2-7 juillet : St-Ignace Dames, Pointet.
- > 7-12 juillet : Retraite pour étudiants, Le Moulin du Pin.
- > 9-14 juillet : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- > 9-14 juillet : St-Ignace Messieurs, Caussade.
- > 16-21 juillet : Retraite Mariale Monfortaine, Le Trévoux.
- > 16-21 juillet : Retraite franciscaine, Bitche.
- > 21-27 juillet : Retraite de vie chrétienne, Flavigny.
- > 23-28 juillet : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- > 23-28 juillet : St-Ignace Dames, Gastines.
- > 23-28 juillet : St-Ignace Dames, Bitche.
- > 23-28 juillet : St-Ignace Messieurs, Caussade.
- > 28 juillet-2 août : Retraite de vie chrétienne, Le Moulin du Pin.
- > 31 juillet-30 août : St-Ignace Messieurs, Caussade.
- > 6-11 août : St-Ignace Dames, Pointet.
- > 6-11 août : St-Ignace Dames, Bitche.
- > 6-11 août : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- > 20-25 août : St-Ignace Dames, Gastines.
- > 20-25 août : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- > 20-25 août : St-Ignace Messieurs, Enney.
- > 20-25 août : St-Ignace Messieurs, Bitche.
- > 20-25 août : Retraite « A Jésus par Marie », Le Moulin du Pin.
- > 3-8 septembre : St-Ignace Messieurs, Bitche.
- > 3-8 septembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.
- > 10-15 septembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- > 10-15 septembre : Retraite carmélitaine, Gastines.
- > 24-29 septembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- > 24-29 septembre : St-Ignace Dames, Pointet.

- > 8-13 octobre : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- > 8-13 octobre : Retraite du Rosaire, Le Moulin du Pin.
- > 12-17 octobre : St-Ignace Messieurs, Bitche.
- > 22-27 octobre : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- > 22-27 octobre : St-Ignace Dames, Gastines.
- > 29 octobre-3 novembre : St-Ignace Dames, Caussade.
- > 5-10 novembre : St-Ignace Dames, Pointet.
- > 5-10 novembre : St-Ignace Dames, Enney.
- > 5-10 novembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- > 12-17 novembre : St-Ignace Dames, Bitche.
- > 12-17 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.
- > 19-24 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.
- > 19-24 novembre : Retraite Mgr Lefebvre, Le Moulin du Pin.
- > 26 novembre-1^{er} décembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- > 3-6 décembre : St-Ignace Foyers, Enney.
- > 3-8 décembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- > 3-8 décembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.
- > 3-8 décembre : Retraite monfortaine, Le Moulin du Pin.
- > 10-15 décembre : St-Ignace Dames, Pointet.
- > 17-22 décembre : St-Ignace Dames, Gastines.
- > 26-31 décembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- > 26-31 décembre : St-Ignace Messieurs, Enney.
- > 26-31 décembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

VOTRE AIDE... MERCI !**Quête mensuelle (Mai)**

Cravanche : **76 €** (fleurs)
Colmar : **534 €** (Oratoire)

Vente de gâteaux (Bilan)

Ventes :	+ 4001 €
Paiements :	+ 280 €
Aide ext. :	+ 450 €
Car Pentecôte :	- 2742 €
Mini-bus :	- 154 €
Remplacement Vicair :	- 100 €
Nouveau solde :	+ 1735 €

Aumônes de Carême 2018

> Mulhouse :	
Prieuré :	2315 €
Ecole :	1625 €
Total :	3940 €

> Colmar :	
Prieuré :	610 €
Ecole :	2130 €
Oratoire :	12595 €
Total :	15335 €

> Cravanche :	
Prieuré :	0 €
Ecole :	1300 €
Chapelle :	5480 €
Total :	6780 €

Total général 2018 : 26055 €

- > L'école du prieuré a bénéficié ainsi d'une aide de 5055 €

CARNET PAROISSIAL*Nous prions pour nos défunts du mois de juillet***À Mulhouse**

Mlle Rose-Jeanne Manara,
† 1997 à 64 ans
Mme Yvonne Runser,
† 2001 à 80 ans
M. Jean-Marie Seither,
† 2003 à 63 ans
Mme Françoise Letellier,
† 2017 à 84 ans

À Colmar

Mlle Caroline Voegtli,
† 1989 à 85 ans
Mme Marie-Louis Meyer,
† 1991 à 63 ans
M. Jean-Jacques Schoepfer,
† 1994 à 66 ans
Mme Marguerite Haas,
† 1994 à 90 ans
Mme Jeanne Ehrlich,
† 1995 à 87 ans
Mme Marie Schoch, † 1997 à 87 ans
M. Maurice Jehl, † 1998 à 76 ans
M. Daniel Kaestle, † 1999 à 51 ans
M. Michel Altorfer, † 2002 à 57 ans
Mme Berthe Marcot,
† 2004 à 81 ans
Mme Madeleine Grandadam,
† 2009 à 98 ans
Mme Marie-Thérèse Engel,
† 2016 à 79 ans

À Cravanche

M. Robert Chapatte, † 2003 à 93 ans
M. Pierre Belargent,
† 2004 à 76 ans
Mme Anne Cabot, † 2009 à 81 ans

INTENTIONS DU MOIS**Croisade Eucharistique :**

- > Pour les vocations sacerdotales et religieuses

Rosaire Vivant :

- > Pour la paix dans le monde par Notre-Dame du Rosaire

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- > Le dimanche : voir calendrier
- > En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

À Colmar

- > Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- > En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- > 1/2 heure avant toutes les Messes

HONORAIRES

Messe : 17 €
Neuvaine : 170 €
Trentain : 680 €